



République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2020

L'an deux mil vingt, le dix février, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur GAUDIN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : Mme CHESNEAU Marie-Paule, Adjointe, M. BENETTA Nicolas, Adjoint, Mme BOISTAULT Geneviève, MM. PRODHOMME Joseph, THOMAS Didier, Mmes LEMEUNIER Françoise, DUBREU Nicole, MM. ENAULT Daniel, LEPETIT Dominique, Mmes BRISMONTIER Sophie, ROCHETTE Josiane, LECHAT-PANCELOT Sophie, MM. BRICAUD Olivier, TERRIEN Arnaud.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève BOISTAULT

Convocation du 30 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 24 février 2020

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modification.

1) BUDGET ASSAINISSEMENT : Adoption du compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 dressé par Madame la comptable du trésor public, il est identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable du trésor public.

2) BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du compte administratif 2019

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R 241-1 à R 241-33,
VU la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Chesneau Marie-Paule conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	56 350.60 €
Recettes	37 156.51 €
Résultat de l'exercice : Déficit	- 19194.09 €
Résultat reporté 2018 : Excédent	51 213.73 €
Résultat de clôture 2019 : Excédent	32 019.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	29 732.48 €
Recettes :	33 514.13 €
Résultat de l'exercice : Excédent	3 781.65 €
Résultat reporté 2018 : Excédent	23 218.77 €
Résultat de clôture 2019 : Excédent	27 000.42 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Report 2018	Résultats cumulés
Fonctionnement	56 350,60 €	37 156,51 €	- 19 194,09 €	51 213,73 €	32 019,64 €
Investissement	29 732,48 €	33 514,13 €	3 781,65 €	23 218,77 €	27 000,42 €
TOTAL	86 083,08 €	70 670,64 €	- 15 412,44 €	74 432,50 €	59 020,06 €

3) BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2020

VU le code des communes et notamment les articles L 1211-212-1 et 212-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2020, Adopte le Budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	107 000,00 €	107 000,00 €
Investissement	60 514,55 €	60 514,55 €
TOTAL	167 514,55 €	167 514,55 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2020 pour l'assainissement.

4) BUDGET LOTISSEMENT : Adoption du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 dressé par Madame la comptable du trésor public, il est identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable du trésor public.

5) BUDGET LOTISSEMENT : Vote du compte administratif 2019

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R 241-1 à R 241-33,
VU la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Chesneau Marie-Paule conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 061 510.44 €
Recettes	1 061 510.61 €

Résultat de l'exercice : Excédent	0.17 €
Résultat reporté 2018 : Déficit	- 280 565.36 €

Résultat de clôture 2019 : Déficit	- 280 565.19 €
---	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 074 341.64 €
Recettes :	995 149.78 €

Résultat de l'exercice : Déficit	- 79 191.86 €
Résultat reporté 2018 : Déficit	- 73 984.68 €

Résultat de clôture 2019 : Déficit	- 153 176.54 €
---	-----------------------

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Report 2018	Résultats cumulés
Fonctionnement	1 061 510.44€	1 061 510.44€	0.17 €	- 280 565,36€	- 280 565,19€
Investissement	1 074 341,64€	995 149.78€	-79 191.86€	-73 984.68€	-153 176.54€
TOTAL	2 135 852,08€	2 056 660.39€	-79 191.69€	-354 550.04€	-433 741.73€

6) BUDGET COMMUNE : Adoption du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 dressé par Madame la comptable du trésor public, il est identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable du trésor public.

7) BUDGET COMMUNE : Vote du compte administratif 2019

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R 241-1 à R 241-33, VU la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Chesneau Marie-Paule conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 799 455.90 €
Recettes 1 096 696.07 €

Résultat de l'exercice : Excédent 297 240.17 €
Résultat reporté 2018 : Excédent 561 292.20 €

Résultat de clôture 2019 : Excédent 858 532.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 278 987.89 €
Recettes : 341 808.42 €

Résultat de l'exercice : Excédent 62 820.53 €
Résultat reporté 2018 : Déficit - 62 694.37 €

Résultat de clôture 2019 : Excédent	126.16 €
Résultat excédent Ruisseau de la Loge	5 606.37 €
Résultat de clôture final 2019	5 732.53 €

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Report 2018	Résultats cumulés
Fonctionnement	799 455.90€	1 096 696.07€	297 240.17 €	561 292.20€	858 532.37€
Investissement	278 987.89€	341 808.42€	62 820.53€	-62 694.37€	5 732.53€
TOTAL	1 078 443.79€	1 438 504.49€	360 060.70€	498 597.83€	864 264.90€

8) BUDGET COMMUNE : Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission « Finances » concernant l'attribution des subventions 2020 à savoir :

ASSOCIATIONS	2020
CCA St Germain	1 000,00 €
Pompiers amicale 3 communes	240,00 €
	192,00 €
Familles rurales	300,00 €
Entente sportive – U.S.S.C.A. Football	800,00 €
ESC Basket	800,00 €
Association garderie périscolaire "Le Nid des Prés"	10 000,00 €
Groupement communal protection des cultures FGDON	700,00 €
Association UNC	80,00 €
Alcool assistance	40,00 €
Association ADMR	1 399,00 €
Ligue contre le cancer	150,00 €
Association France Alzheimer 49	150,00 €
Transports familles (Région)	900,20 €
Les restaurants du Coeur	280,00 €
OGEC Ecole St Joseph	41 035,80 €
TOTAL	58 067,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Accepte à l'unanimité les propositions de la commission « Finances »,**
- **Précise que les crédits seront prévus au compte 6574,**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les versements correspondants.**

9) BUDGET COMMUNE : Vote des contributions au fond de compensation des charges territoriales

Monsieur le Maire présente les montants des contributions au fonds de compensation des charges territoriales pour 2020

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2020
RASED	200,00 €
Fonds de Solidarité FSL - CAF	300,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES	600,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	150,00 €
SPA	500,00 €
CAUE	300,00 €
CEN	250,00 €
SIEML	3 500,00 €
FDGDON	400,00 €
ALSH LE BOIS ENCHANTE	10 500,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS POSSOLOIRE	250,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE MAINE ET LOIRE	80,00 €
SIRSG	24 470,00 €
TOTAL	41 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Accepte à l'unanimité les montants des contributions au fonds de compensation des charges territoriales 2020,*
- *Précise que les versements se feront à l'article 65541 et que les crédits seront inscrits au budget 2020 ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à effectuer les versements correspondants.*

10) BUDGET COMMUNE : Vote des contrats de prestations 2020

Monsieur le Maire présente les contrats de prestations, à savoir :

CONTRATS DE PRESTATIONS	2020
INOVALYS	700,00 €
EXTINCTEURS ANGEVINS	650,00 €
ANJOU DEPANNAGE GAZ	250,00 €
TAUPIER	1 000,00 €
BODET	400,00 €
ETT	3 000,00 €
DEKRA	1 000,00 €
STH	1 200,00 €
BENARD	750,00 €
DELESTRE	550,00 €
TOTAL	9 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Accepte à l'unanimité les contrats de prestations présentés,**
- **Précise que les versements se feront à l'article 611 et que les crédits seront inscrits au budget 2020 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les versements correspondants.**

11) ELECTIONS MUNICIPALES : Mise à disposition d'une salle

En vue des prochaines élections municipales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition une salle à titre gracieux afin que les candidats puissent se réunir. Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

12) ELECTIONS MUNICIPALES : Fixation du prix des photocopies des candidats

Dans le cadre des prochaines élections municipales, Monsieur le Maire propose, à titre exceptionnel, de fixer le prix des photocopies à 50 € les 1000 photocopies.

13) SDIS : Convention financière Avenant 1

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après plusieurs réflexions avec les élus de Champtocé sur Loire et d'Ingrandes – Le Fresne, ils étaient plutôt favorables à la poursuite de la construction du futur centre de secours Loire et Auxence sur la commune de Champtocé sur Loire.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que le surcoût financier est dû à une estimation de construction basée sur les résultats d'appel d'offres du centre de secours de Chemillé qui a eu lieu 6 mois auparavant. Malgré une concurrence sur tous les lots du marché, les tarifs proposés par les soumissionnaires sont nettement moins compétitifs que pour le bâtiment de Chemillé. Il est également à noter que l'évolution des coûts des matières premières notamment le métal s'est particulièrement fait ressentir sur ce projet.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il comprend les interrogations des uns et des autres et assure qu'après discussion avec le cabinet de direction du SDIS qu'il n'y aura pas d'autre augmentation surprise.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant 1 de la convention financière.

Après débat, le conseil municipal décide de signer l'avenant1 à 9 voix pour, 1 abstention et 5 contre.

14) APPEL D'OFFRE CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Le contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion avec COLLECTeam/Yvelin/Ethias arrivera à échéance le 31/12/2020.

L'intérêt exprimé par les collectivités, pour une négociation de ce type de contrat d'assurance à l'échelle du département, a conduit le conseil d'administration du Centre de Gestion à s'engager dans une nouvelle consultation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal le rattachement de la commune à l'appel d'offre qui va bientôt être lancé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rattachement à l'appel d'offre.

15) QUESTIONS DIVERSES

Marie-Paule Chesneau :

⇒ Le RAM demande une salle à la mairie pour ses « matinées récréatives ». Nous allons proposer aux écoles de ne pas utiliser la salle de la mairie le jeudi matin tous les 15 jours afin de la laisser disponible pour le RAM.

⇒ Les membres de la bibliothèque demandent la sécurisation par filet du 1^{er} étage ainsi que la possibilité de fermer la porte de secours qui est trop souvent ouverte par les petits. La question se pose sur le fait de pouvoir déplacer ou non une porte de secours.

⇒ Centre social : La question de pérenniser le poste de Flora Bureau est à l'ordre du jour. Le centre social en prendrait une partie à sa charge mais il faudrait tout de même prévoir une ligne budgétaire « sénior » à hauteur de 0.62cts/hab. au budget communal afin de prendre en compte ce nouveau poste.

⇒ Chantier Jeune : Il serait prévu la semaine du 15 au 18/04/2020. Le projet serait de peindre l'abri bus « Street art » à hauteur de 5€/enfant et 5h/jour.

⇒ Les enfants du CME ont déjà demandé l'installation de plusieurs bancs sur la commune.

⇒ Transports solidaires : Un nouveau décret est sorti en fin d'année rendant le transport solidaire plus contraignant autant pour le transporteur que pour le transporté. En effet, le transport sera désormais soumis aux conditions de revenus et les transportés devront être déposés à la gare. De plus, les prix ont été revus à la baisse 0.32 cts/kms/pers. Plusieurs questions se posent à savoir si les CCAS pourraient abonder jusqu'à 0.40cts au bénéfice des transporteurs, l'adhésion à la charge du centre social ou encore comment peut-on gérer à l'avenir ces transports ?

Il faut savoir que 30% des déplacements se font sur Angers.

156 personnes ont bénéficié du transport solidaire en 2019 par 30 personnes bénévoles.

Nicolas Benetta :

⇒ Les travaux de restauration du Nid des Prés sont terminés.

⇒ Boulangerie : après un état des lieux, il semblerait que la demande porte sur le domaine privé de la boulangerie.

⇒ Voirie : une réunion est prévue le 05/03/2020. Jérôme Lepillier a fourni des plans qui seront transmis à la commission voirie.

⇒ Suite à l'intervention de Coralie Debarre concernant le devenir des ruisseaux, il a été décidé de reméandrer pour avoir des zones tampons. Le ruisseau de la Loge sera remis dans son état d'origine pour faire suite à la nouvelle réglementation.

⇒ Quartier Bellevue : une panne électrique a provoqué la panne d'un bloc électrique. Des travaux de première nécessité ont été réalisés mais des travaux de plus grande ampleur vont être programmés.

⇒ Une réunion publique aura lieu concernant la RD15

Nicole Dubreu : demande la feuille pour l'inscription aux permanences des élections municipales du 15 mars prochain.

Sophie Lechat-Pancelot : rappelle que les travaux de peinture à la bibliothèque n'ont toujours pas été réalisés.

La séance est levée à 23h14

Prochaine réunion de conseil municipal : le lundi 2 mars 2020 à 20h30